

JUSTICE, RELIGION, RECONCILIATION

Colloque annuel de l'Association Française des Sciences sociales des religions
organisé par Yazid Ben Hounet, Sandrine Lefranc, Deborah Puccio-Den

lundi 6, mardi 7 février 2012

Appel à contribution

Comment le lexique religieux – réconciliation, pardon, aveu, repentir, etc. – fournit-il un cadre pour les situations postérieures à une période de violence ? Comment est-il interprété et mis en pratique par les acteurs concernés ? Quelle force propre peut-on lui prêter pour venir à bout des demandes de justice des « victimes » ? Quelles méthodes peut-on employer pour décrire ces situations souvent très complexes, tant pour la pluralité d'acteurs et d'institutions qu'elles impliquent que pour les jeux d'échelle qu'elles exigent de ceux qui envisagent de les étudier ?

Voici les questions très générales que ce colloque souhaite aborder à travers des études de cas particuliers relevant de pays (Rwanda, Afrique du Sud, Algérie, Liban, Maroc, Bosnie, Italie...) qui ont été récemment confrontés à différentes formes de violence (raciale, génocidaire, religieuse, mafieuse...). Dans ces différents contextes, les notions de justice, religion et réconciliation et leurs praxis se combinent selon des logiques variables, mais présentant aussi des constantes qu'il s'agira de repérer et des modes de circulation qu'il s'agira de cerner. Leur examen procédera donc, non pas par aire géographique – comme cela a souvent été fait – mais selon des critères de pertinence thématique, de manière à permettre à des chercheurs n'ayant pas l'habitude de se croiser d'engager des discussions communes.

Aussi, avons-nous identifié quatre grands axes qui pourraient alimenter quatre sessions du colloque.

Le premier axe aura une portée générale et reprendra la question initiale du poids du langage religieux, lorsque le conflit implique des acteurs revendiquant une légitimité religieuse (cas du FIS, en Algérie), ou lorsque le conflit oppose notamment des communautés religieuses (Liban, Irak). Mais le recours à un langage religieux de la « réconciliation » est en grande partie indépendant de l'intervention d'acteurs religieux : les groupes politiques les plus démunis de religiosité sont susceptibles d'en faire usage pour qualifier les situations d'après-conflit et proposer des politiques de pacification. Dans cette session, nous nous intéresserons par ailleurs à la force propre des langues religieuses dans ces contextes où les rhétoriques religieuses de la réconciliation jouent un rôle important. Il s'agira d'en rendre compte d'une manière théorique (comment expliquer la « force des mots » ?) en même temps qu'empirique (en décrivant des cas ethnographiques).

Dans le second axe, nous nous intéresserons de plus près aux « réconciliateurs », à savoir aux rôles joués par les acteurs religieux dans ces situations. Nous efforçant de décrire ces dernières dans une perspective historique, nous examinerons les processus de circulation internationale des modèles de pacification, les limites du rôle de l'Église catholique ou, encore, la place des autorités religieuses dans les processus de réconciliation. Le cas de l'Afrique du Sud et de la langue de Desmond Tutu pourrait être ici mis en regard avec le cas

marocain, où l'« Instance équité et réconciliation » a été placée sous l'autorité du roi Mohammed VI, « commandeurs des croyants ».

Dans le troisième axe, nous analyserons l'imbrication entre droit international et dispositifs locaux, en nous interrogeant aussi sur l'extension du droit religieux et sur l'enchevêtrement de lexique religieux et langue du droit. Ce sera l'occasion pour mener aussi une réflexion sur les contours de l'Etat dans ces situations d'après-guerre, génocide, violence d'Etat, prolongeant le questionnement précédant sur la circulation internationale des modèles de réconciliation.

Dans le quatrième axe, nous examinerons comment les modèles contemporains de pacification hybrident dispositifs religieux et dispositifs thérapeutiques. Dans cette session, on voudrait clôturer ces deux journées de travail en abordant de plus près une notion centrale des rhétoriques de la réconciliation : celle de « pardon ». Le concept principalement religieux de pardon appartient, pour la plupart de ceux qui entreprennent de le définir, à l'ordre des relations interpersonnelles, et non au domaine politique. A cet égard, poser la question du pardon du point de vu de ses « politiques » est, donc, un geste absurde. Et pourtant la rhétorique du pardon a souvent exercé des effets durables de cadrage des débats publics de l'après-conflit, devenant notamment, pour des associations de victimes rejetant d'octroyer leur pardon, une grammaire appuyant une demande de justice. Le cas des pentecôtistes et le renouveau charismatique dans le Rwanda post-génocide ; l'essor des évangéliques et autres protestants et la conception de la paix sociale qui découle de cet essor ; les mennonites et la pacification comme justice restauratrice ; les formes et les dispositifs du repentir mafieux en Italie, la dimension thérapeutique de ce dispositif et l'enchevêtrement entre la collaboration des mafieux avec l'État et la conversion religieuse seront parmi les cas ici examinés.

Les propositions - incluant les titres et les résumés (environ 300 mots) - sont à envoyer avant le **15 octobre 2011** à ces trois adresses :

Yazid Ben Hounet : yazid_benhounet@yahoo.fr

Sandrine Lefranc : sandrinelefranc@mac.com

Deborah Puccio-Den : Deborah.Puccio-Den@ehess.fr

Le colloque organisé par l'Association Française des Sciences sociales des Religions (AFSR) se tiendra à l'EHESS, Amphithéâtre, 105 bd Raspail, 75006 Paris. Il bénéficie du partenariat et du soutien du Groupe de Sociologie Politique et Morale (GSPM-EHESS), de l'Institut des Sciences sociales du Politique (ISP), de l'Institut d'études de l'Islam et des Sociétés du Monde Musulman (IISMM) et du Centre Jacques Berque (CJB).